lui qui, tout au contraire, laisse l'assujetti libre de choisir la Caisse à laquelle il veut cotiser. »

Le Consortium textile veut supprimer la cotisation ouvrière. Les salariés n'auront donc aucun effort personnel à faire pour se couvrir contre les risques qui les menacent: ils devront tout aux libéralités patronales.

Enfin le vœu du Consortium tend à exclure à peu près complètement les travailleurs de la gestion des Caisses d'assurances sociales. En effet, le vœu déclare que les prestations seront données « sur les bases des services déjà existants d'allocations maladie et avec l'accord de la Mutualité ». Or, les services d'allocations maladie sont organisés sans cotisation ouvrière et sans aucune participation ouvrière à la gestion. Ils ne revêtent pas la forme mutualiste.

A remarquer enfin qu'instituer, suivant le vœu du Consortium textile, un régime particulier d'assurances sociales pour les professions textiles de Roubaix-Tourcoing, équivaudrait à river les travailleurs aux emplois textiles, et restreindrait fortement par là même la liberté du travail. En effet, pour le service des retraites par exemple, alors que les mutations de Caisse à Caisse se règlent, dans le système de la capitalisation, par un simple transfert de réserves mathématiques, comment pourrait-on assurer le passage, en cas de changement d'emploi, d'un travailleur à affecter à une Caisse pratiquant le système de la capitalisation, alors qu'il quitte une Caisse où il a été inscrit antérieurement sous le régime de la répartition.

3° La loi des Assurances sociales a arrêté les bases techniques de la couverture des différents risques assurés. Le vœu du Consortium textile tend à changer radicalement ces bases techniques. Cela est très hasardeux. M. le Ministre du Travail n'a pas manqué de le faire remarquer aux délégués du Consortium textile. Il leur a demandé « comment avec un versement de 4 %, ils pensaient obtenir des résultats auxquels les estimations nous ont prouvé que nous ne pouvions qu'arriver qu'avec 8 %. »

Il leur a aussi montré que leur conception de constituer les retraites d'après un système de répartition annuelle, si elles présentaient un certain avantage pendant les premières années, « deviendrait par la suite très onéreuse, pour arriver, dans une vingtaine d'années, à peser très lourdement sur l'industrie. »

En résumé, le vœu du Consortium textile de Roubaix-Tourcoing tend, non pas à appliquer la loi, mais à lui substituer une combinaison particulière reposant sur des bases toutes différentes, et s'inspirant d'autres principes.

L'initiative du Consortium textile risque de créer un fâcheux précédent, car elle ouvrirait la porte à tous les particularismes, et l'on verrait rapidement d'autres branches du commerce et de l'industrie réclamer la faveur d'un traitement spécial suivant leurs conceptions particulières. C'est contraire au principe sur lequel reposent les Assurances sociales.

La Fédération des Sociétés de secours mutuels familiales du Nord se déclare heureuse de se rencontrer avec M. le Ministre du Travail qui, dans sa réponse à la lettre du Consortium textile du 21 décembre 1929, fait remarquer: « ...que le système envisagé ne lui paraît conforme ni aux intentions ni à la volonté du législateur, intentions et volonté qu'il a la charge de faire appliquer. »

Elle ajoute que le vœu acumis par le Consortium Textile à M. Loucheur dans sa lettre du 21 décembre 1929, avait été précédemment soumis en termes identiques à l'Union des Syndicats patronaux du textile de France. Ces syndicats ont refusé de le prendre en considération. Fait à rapprocher d'ailleurs, dit-elle, des nombreuses protestations que M. le Ministre du Travail a reçues, à la suite de la proposition du Consortium Textile, de la part d'organisations syndicales patronales et ouvrières.

CE QUE DEMANDE LA FÉDÉRATION

La Fédération des Sociétés de secours mutuels familiales du Nord est une vaste union de sociétés de secours mutuels approuvée sous le N° 1757 du répertoire départemental des Mutuelles du Nord, groupant actuellement, dans ses quatre-vingts mutuelles fédérées, environ 105.000 inscrits et mettant à leur disposition divers services de réassurance et une Caisse autonome de retraites.

La principale des mutuelles fédérées est la Mutuelle « La Famille », qui a son siège à Tourcoing.

La Fédération n'est pas hostile aux libéralités patronales. Mais elle demande que ces libéralités respectent entièrement l'indépendance ouvrière et qu'elles s'appliquent à tous les travailleurs, y compris à ceux qui auront la prétention légitime de s'organiser entre eux, comme le permet la loi, pour créer leurs Caisses primaires.

Le système préconisé par le Consortium part de ce principe que l'ouvrier a besoin d'être aidé, alors que l'ouvrier aimerait avoir son mot à dire dans la direction de ses affaires. La méthode proposée par la loi fait confiance au travailleur, elle lui permet de s'organiser sur la base de la Mutualité pour la prévoyance des risques sociaux; elle organise la collaboration avec les patrons, mais qui dit collaboration ne dit pas direction unique.

Nous voulons, quant à nous, comme la loi le proclame et le permet, allier la liberté ouvrière et la collaboration avec les patrons.

Le bien de l'ouvrier par l'ouvrier et avec lui, jamais sans lui, et à plus forte raison jamais malgré lui: voilà notre formule qui est celle du grand patron que fut Léon Harmel.

LE SECRÉTARIAT DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS FAMILIALES DE LA RÉGION DU NORD.

L'ARRIVÉE A PARIS :: DU GÉNÉRAL WEYGAND

(Wide World photos.)

NOTRE PHOTO MONTRE LE GÉNÉRAL WEYGAND ET SON OFFICIER D'ORDONNANCE (à gauche).

Paris, 8 janvier. — M. A. Maginot a reçu ce matin le général Weygand, le nouveau chef d'état-major de l'armée, qui revient de

...u déraillement ...'Tunis-Alger

Le déraillement du ... dix-huit morts, dont ... sous les décombres: ..., femme d'un élec... M. Maurice Adda, ...me Adda; sa fille, ... ans; Mme Louciel, ...me Ronnau, Souk-... indigène et un bébé ... encore être identifiés. ... dont trois sont dans ...x de déblaiement con...

Le mariage de la princesse Marie-José et du prince Humbert

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

LE COLLIER DE L'ANNONCIADE AU CARDINAL MAFFI

Rome, 8 janvier. — A l'occasion du mariage du prince Umberto, le Roi a accordé au cardinal Maffi le collier de l'Annonciade.

LES CADEAUX

Le général Carmona, président de la République portugaise, a fait remettre à la prin-

(Stella-Presse)

UN SAINT MICHEL EN OR *offert par les commerçants de Bruxelles à la princesse Marie-José*

cesse Marie-José, par l'ambassadeur du Portugal à Rome, M. de Solivera, deux candélabres en argent, richement ciselés dans le style du XVIIIe siècle.

Gabriele d'Annunzio a offert au prince Humbert et à la princesse Marie-José, un recueil de musique et des poésies dédicacées.

LE PAPE REÇOIT LE MARÉCHAL PÉTAIN

Cité du Vatican, 8 janvier. — A la fin de l'après-midi, le Pape a reçu le maréchal Pétain, accompagné de M. de Fouquières, de l'amiral Vedel et du colonel Bessières. Le maréchal a été reçu au seuil des appartements pontificaux par Mgr Caccia Dominioni, maître de chambre de Sa Sainteté. L'entrevue a duré vingt minutes; puis le maréchal Pétain s'est retiré et est allé rendre visite à Mgr Gasparri, secrétaire d'Etat, qui est maintenant complètement rétabli.

DES NAVIRES SOVIÉTIQUES TIRENT DES SALVES EN L'HONNEUR DES JEUNES ÉPOUX

Rome, 8 janvier. — Depuis quelques jours se trouve dans le port de Cagliari, une division navale soviétique commandée par l'amiral Gaffet. Le « Giornale d'Italia » dit qu'au moment où l'on célébrait à Rome le mariage du prince héritier, les navires soviétiques ont tiré des salves en l'honneur des époux princiers.

DES TIMBRES COMMÉMORATIFS

Rome, 8 janvier. — La Direction des Postes et Télégraphes d'Italie vient d'informer le public qu'une nouvelle émission de timbres-poste, célébrant les noces du prince héréditaire, a été mise en vente dans tous les bureaux de poste.

Ces timbres, destinés à l'affranchissement des lettres, sont de L. 0.20, 0.50 et 1,25. Ces deux derniers sont grevés respectivement d'une surtaxe de 10 et 25 centimes en faveur de la Croix-Rouge italienne.

BRUXELLES PAVOISÉ

Les établissements publics et nombreuses maisons particulières ont arboré les étendards nationaux et italiens. Au Palais et à l'Ambassade d'Italie, des registres se sont couverts de signatures venues de toutes les classes de la société. Les présidents des Chambres et du Sénat ont envoyé aux jeunes époux, au nom du Parlement, des télégrammes de félicitations et des souhaits de parfait bonheur, et un hommage respectueux aux deux familles royales.

ON RETROUVE LE CADAVRE DU BERGER CAZEAU

Bordeaux, 8 janvier. — Le cadavre du berger Cazeau, disparu dans de mystérieuses conditions, a été retrouvé près du barrage de Lamburdemont. Le Parquet, accompagné d'un docteur légiste, s'est transporté, ce matin, sur les lieux.

L'autopsie, immédiatement pratiquée, semble établir que Cazeau aurait été renversé soit par une automobile, soit plus vraisemblablement par une charrette qui lui aurait défoncé trois côtes et provoqué une abondante hémorragie dont les traces auraient été retrouvées sur le pont.

Les auteurs de l'accident auraient alors jeté dans la rivière, le corps de la victime.

C'est l'hypothèse que le Parquet semble devoir retenir.

L'arrestation d'un comptable de l'Etat qui détourna 550.000 fr.

Paris, 8 janvier. — Sur mandat de M. Peyre, juge d'instruction, la police vient d'arrêter M. Edouard Ramond, agent comptable des musées nationaux, sous l'inculpation de détournement d'une somme de 556.000 fr. au préjudice de l'Etat.

Conférencier et auteur d'un volume d'« Histoires marseillaises », M. Edouard Ramond avait fait, l'année dernière, aux Etats-Unis, une série de conférences pour présenter de la peinture moderne. Il est âgé de quarante ans. Son bureau était installé dans un des locaux du Musée du Louvre.

Au cours du premier interrogatoire sommaire qu'il a subi, il a vivement protesté de son innocence. M. Peyre, juge d'instruction, l'a fait écrouer au Dépôt.

Un chasseur et son chien grièvement blessés par un aigle

Moulins-sur-Allier, 8 janvier. — M. Antonin Filias, clerc de notaire à Saint-Germain-des-Fossés, qui chassait, fit feu sur un aigle atteignant 1 m. 50 d'envergure, qui fut légèrement blessé et tomba. Le chien du chasseur se précipita sur le rapace, mais ce dernier blessa grièvement à la tête et aux mains M. Filias qui voulait secourir son chien. D'autres chasseurs ont achevé l'oiseau de proie.

La Conférence de La Haye

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Une manifestation de sympathie envers M. Briand

La Haye, 8 janvier. — Ce soir, à 7 heures, a eu lieu la remise à M. Briand, du souvenir que lui destinaient quelques Hollandais amis de la France et admirateurs fervents de l'œuvre accomplie par le ministre des Affaires étrangères français depuis dix ans, en faveur de la paix. Tout intime, la manifestation n'en a pas moins été marquée de quelque émotion. Elle s'est déroulée dans le salon particulier de M. Briand. Les membres du Comité hollandais, au nombre de sept, ayant été introduits, furent présentés à l'ancien président du Conseil par M. Kammerer, ministre de France à La Haye.

Le président du Comité, M. le docteur Soesman, médecin, à La Haye, a prononcé un discours dans lequel il a rappelé avec quelle joie profonde M. Briand s'est ingénié à couvrir la guerre du manteau de la paix. Il a dit toute l'admiration qu'éprouvaient pour lui les citoyens d'une ville telle que La Haye, siège de tant d'institutions créées en vue de combattre le fléau de la guerre.

Puis le docteur Soesman a découvert l'objet offert à M. Briand et qui, présenté sur un chevalet, consiste en un tableau fait de plaques de delft et représente en bleu sur fond blanc, les monuments historiques du Binnenhof se mirant dans les eaux du célèbre vivier haguenois. Dans le haut du tableau se détache la devise adoptée en quelque sorte par M. Briand: « Si vis pacem para pacem ».

Dans le bas, en écusson, on lit: « A Son Excellence M. A. Briand, organisateur de la paix, en souvenir de la Conférence de La Haye (1929-1930), ses admirateurs hollandais ».

M. Briand, très touché de cette attention charmante, a vivement remercié le Comité hollandais. Il a fait allusion aux difficultés que rencontraient ceux qui, comme lui et ses collègues français et étrangers, ont voué leur force à cette œuvre sacrée qui consiste à refaire de la vie sur des ruines, à rapprocher les peuples dans un idéal commun et à donner à cette paix vers laquelle se tendent tous les espoirs, une forme définitive. Il a ajouté que, malgré tout, sa foi et son optimisme demeuraient entiers.

M. Briand a reçu M. Hymans

La Haye, 8 janvier. — M. Aristide Briand a reçu ce matin, M. Hymans, ministre des Affaires étrangères de Belgique.

L'organisation de la Banque internationale

Un accord aurait été conclu entre les banques d'Etat des grandes puissances, au sujet de l'attribution de cinq sièges de directeurs sur les neuf que doit comporter le bureau de la Banque internationale. Les cinq pays choisis, à en croire le « Daily Telegraph », seraient l'Espagne, la Hollande, la Suède, la Suisse, l'Argentine. La Hollande et la Suisse ont été choisies, en raison de la situation particulièrement solide de leur monnaie et de leur système bancaire. Par contre, le choix de l'Argentine n'était pas prévu primitivement.

Quant à l'attribution des quatre autres sièges de directeur, elle va soulever de grandes difficultés. La Pologne exige un siège. Les puissances de la Petite-Entente et la Grèce demandent au moins deux sièges à partager entre elles. Quant aux puissances baltiques, elles demanderont un siège pour la Finlande. L'Autriche exige un siège.

D'autre part, l'Angleterre se trouve insuffisamment représentée par deux directeurs, alors que la France en a trois et l'Allemagne trois également, et elle exige l'attribution de deux nouveaux sièges à des représentants des dominions du Canada ou de l'Afrique du Sud tout particulièrement.

Un lock-out en Allemagne atteint 100.000 employés

Leipzig, 8 janvier. — Les 1.600 maisons affiliées à la Fédération allemande des marchands de tabac en gros ont donné congé à leur personnel. Cent mille employés sont frappés par cette mesure qui, selon le syndicat des employés de commerce de Leipzig, n'aurait qu'un caractère préventif, la Fédération craignant que ses embres ne soient plus en état d'occuper tout leur personnel après l'augmentatiin de l'impôt sur le tabac.

Des terroristes communistes enlèvent six personnalités chinoises au cours d'un diner officiel

On mande de Fou-Tchéou qu'une bande de terroristes communistes ont envahi, dans la soirée du 7 janvier, la salle où se tenait un diner officiel. Sous la menace de révolvers, ils se sont emparés de six hôtes de marque, parmi lesquels l'amiralissime chinois Yang Shu Chuang et le gouverneur civil de la province du Fou-Kien et quatre autres membres du gouvernement provincial qu'ils ont emmenés après les avoir ligotés.

L'amiral Yang Shu Chang est gardé comme otage dans un endroit inconnu, aux environs de Fou-Tchéou. Les autres ont été emmenés en amont de la rivière Min Kiang.

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

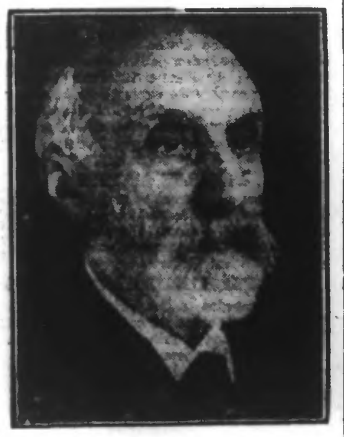

M. LÉON LECORNU *né à Caen le 13 janvier 1854, membre du Comité technique du Touring-Club de France, président de la Société mathématique de France, professeur de mécanique générale à l'Ecole supérieure des Mines, vient d'être nommé président de l'Académie des Sciences, remplaçant M. Mangin.* (W.W.P.)

— Au Caire une mosquée du quartier de Babel-Sharia s'est effondrée. Deux femmes et un homme qui passaient dans la rue, ont été tués. Il y a eu six blessés.

LE PROJET de trêve douanière internationale

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX DIT POURQUOI CE PROJET EST IRRÉALISABLE AVANT UN TRÈS LONG DÉLAI

Les Chambres de Commerce ont reçu du Ministère du Commerce, pour être examiné par elles, le texte du projet de convention pour une trêve douanière internationale.

Ce projet doit être discuté en février prochain dans une Conférence internationale.

D'après ce projet, les parties contractantes s'engageraient à ne pas appliquer aux produits des autres contractants des droits de douane ou taxes accessoires plus élevés que ceux qui frappaient ces produits à une date à déterminer. Le Comité économique de la Société des Nations propose le 1er octobre 1929.

Les taxes fiscales seraient exceptées de ces stipulations.

La Chambre de Commerce de Roubaix vient de faire connaître, par une délibération du 27 décembre dernier, son avis qui est négatif. Nous résumons ici les principales raisons pour lesquelles elle estime que ce projet doit être rejeté.

Raisons de principes d'abord.

De même que la Chambre de Commerce l'a fait remarquer pour le projet d'union douanière européenne, la réalisation d'une trêve douanière ne peut guère se concevoir sans une unité politique préalable.

Une convention comme celle qui est projetée aliénerait d'une manière à peu près complète la souveraineté nationale dans l'un des domaines où elle avait été jusqu'ici le plus jalousement et le plus légitimement gardée: celui de sa politique douanière. Avant toute négociation, ou même toute acceptation de négociation, le Parlement devrait donc être appelé à se prononcer.

Objections de fait maintenant:

L'idée d'une telle convention implique une réciprocité absolue dans les avantages comme dans les sacrifices qui en résultent pour chaque partie.

Elle ne peut être conçue qu'avec la participation universelle des principaux Etats commerçants.

Elle suppose une application loyale et complète par tous les signataires.

La première condition ne peut être remplie tant qu'il n'existe pas de base commune pour l'établissement d'une comparaison objective des répercussions des tarifications douanières. Cette base, la *Nomenclature douanière*, à laquelle les contractants devront adapter intégralement et exclusivement leur législation tarifaire, n'est qu'à l'étude.

La seconde condition ne sera pas remplie: la Grande-Bretagne a déjà déclaré qu'elle s'abstiendrait et les Etats-Unis semblent ne pouvoir adhérer à la Trêve. La Pologne et la Tchéco-Slovaquie n'y sont pas disposés non plus.

De sérieuses réserves doivent être faites quant à l'application loyale et complète d'une telle convention, puisque le projet ne prévoit ni moyens de contrôle, ni instruments de coercition et qu'il admet des dérogations dont les conditions sont imprécises.

A observer encore que la Trêve ne portant pas sur les droits de caractère purement fiscal, le pacte serait facilement tourné par l'établissement d'un régime fiscal défavorable aux produits étrangers.

Enfin, il est un certain nombre d'industries à l'égard desquelles la France ne saurait aliéner, si peu que ce soit, son droit de protection, industries qui sont des éléments essentiels de la défense ou de l'économie nationale. Dès lors, on ne voit pas bien comment chaque pays apportant une liste de cette nature, une trêve pourrait être établie avec de telles exceptions. On touche là à l'« impossibilité effective de l'établissement de la trêve, actuellement. »

En résumé, conclut la Chambre de commerce de Roubaix, l'idée d'une trêve douanière est absolument incompatible avec la situation économique du monde à l'heure présente, avec celle de la France en particulier. Une telle mesure serait pleine d'inconnues redoutables pour l'avenir économique de notre pays. Au surplus, le principe d'une telle idée se heurte à des difficultés de mise en application insurmontables, du fait de l'état politique universel.

On peut seulement retenir l'intérêt d'accords particuliers destinés à faciliter les échanges internationaux. Des efforts prolongés dans ce sens constitueraient une préparation nécessaire du terrain avant que puisse être repris ce projet, dont la réalisation, même dans les conditions nouvelles ainsi créées, ne paraît pouvoir être envisagée avant un très long délai.

DES ITALIENS auteurs des attentats sur la Côte d'Azur SONT ARRÊTÉS AU CANET

La police a arrêté au Canet, près de Cannes, des Italiens auteurs des divers attentats qui ont eu lieu à Nice et sur le littoral. Des perquisitions ont fait découvrir un matériel de bombes, détonateurs, etc....

Les individus arrêtés sont les frères Enrie et Angelo Poddu, 21 et 23 ans; Joseph Luisso, 27 ans, et Ercole Mastrodonate, 21 ans.

LE BENJAMIN :: :: :: DU CABINET AMÉRICAIN

(Wide World photos.)

M. PATRICK J. HURLEY *qui vient d'être nommé tout récemment secrétaire d'Etat à la Guerre, a 47 ans.*

— Un accident mortel vient de se produire à l'asile d'aliénés de Nougent. Deux jeunes pensionnaires, âgés de 15 et 17 ans, avaient été chargés de porter un grand bac d'eau bouillante destinée aux soins des malades. L'un d'eux, Jean Demandieu, originaire de Rondet, près d'Agen, ayant fait un faux pas en descendant un escalier, tomba la tête la première dans le baquet et fut ébouillanté. Il a succombé peu après.

Le cinquième concert de l'Association des Professeurs du Conservatoire de Roubaix

Est-il un seul auditeur qui, après le concert de mardi dernier, puisse soutenir raisonnablement et sans parti-pris que Wagner est lourd, hébuleux, prolixe, ennuyeux et bruyant? La scène finale du « Crépuscule des dieux » par exemple, n'est-elle pas pleinement intelligible malgré sa complexité? On pardonnera bien à Wagner, nous l'espérons, quelques éclats de tuba, de trompette-basse et de trombone: il serait diantrement fort celui qui pourrait décrire l'inondation du Rhin et l'écroulement du palais des dieux avec une petite flûte, une musette et un clavecin. Dans quelques années, du train dont va la musique, Wagner paraîtra presque timoré. Nous n'aurons d'ailleurs pas de peine à démontrer que ses audaces n'ont jamais été excessives: romantique par l'inspiration, Wagner n'use pas de procédés subversifs; pour le comprendre et pour le goûter il suffit d'avoir l'oreille bonne et surtout pas trop longue! Tel reprochera à Wagner des dissonances, au demeurant très logiques, qui admirera certain compositeur atteint de la phobie de l'accord consonant. Soyons équitable, et pour commencer, donnons des gages aux détracteurs de Wagner en exécutant publiquement l'« Air » d'Elisabeth qui a remplacé la « Prière » annoncée au programme. Ce « morceau », pompeux, déclamatoire et vide d'inspiration est un bel échantillon du genre grand opéra; il nous serait devenu odieux à partir du fortissimo précédant immédiatement la reprise de « Comme à présent... » si l'interprétation intelligente et sobre de Mme Robillard-Viodé n'en avait atténué singulièrement l'outrance. Mais combien nous serions injuste à l'égard de cette brillante artiste si en mentionnant uniquement ce qu'elle n'a pas fait nous nous bornions à lui reconnaître des qualités en quelque sorte négatives.

Dans le « Rêve d'Elsa », avec accompagnement de Mme Bulté-Carpentier, et dans les strophes du « Crépuscule des dieux », Mme Robillard-Viodé nous a donné la mesure de son talent qui est grand; si elle doit une part du beau succès qu'elle a remporté à sa voix d'une extraordinaire puissance, elle a mérité notre estime en faisant valoir généreusement ses dons de sensibilité et d'ardeur expressive.

Chacun des extraits de « Parsifal » que l'orchestre nous a présentés appellerait un commentaire développé. Nous devrions également analyser « Siegfried-Idylle » et les pages admirables par lesquelles se termine la « Tétralogie ». Mais cette étude nous mènerait bien loin.

M. Francis Bousquet nous fournira, il faut l'espérer, l'occasion de revenir sur un sujet que nous n'épuiserons jamais. Le public des Concerts du Conservatoire mis en goût par l'excellente audition que nous a donnée mardi l'orchestre des professeurs, souhaite sans doute qu'on réserve l'an prochain une soirée aux œuvres de Wagner.

Le huitième congrès régional des polices de France et des colonies à Roubaix

La première section régionale du Syndicat des polices de France et des colonies, qui ne comprend pas moins de quatorze départements et groupe près de 12.000 policiers, a tenu hier, en notre ville, salle des adjudications de l'Hôtel de Ville, son VIIIes Congrès préparatoire au Congrès fédéral.

M. Léon Diot, président régional, a ouvert la séance à 9 heures. Etaient représentées les villes de Roubaix, par M. Smet, président de la section de Roubaix et MM. Seys, Delannoy, Schawartz, Lutin et Doutreligne; Tourcoing, par M. Aelbrecht, secrétaire régional et MM. Derommelaere, Cormans, Haquette et Castelain.

L'assemblée procède au renouvellement de son bureau: Président, M. Diot; secrétaire, M. Aelbrecht, de Tourcoing; trésorier, M. G. Bocquet.

Le Congrès passe ensuite à la discussion de l'ordre du jour, discussion qui occupera toute la journée et porte sur les questions suivantes: L'étatisation intégrale des polices, les lois sociales, la retraite, les traitements, etc...

A 11 h. 30, les congressistes furent reçus dans la salle des délibérations par l'Administration municipale, représentée par MM. Sory et Verbeurgt, adjoints au maire et Fray, secrétaire général de la Mairie.

M. Smet, président de la section roubaisienne, remercia l'administration de son hospitalité.

M. Sory, après avoir excusé M. Lebas, souhaita la bienvenue aux délégués des polices.

A son tour, M. Diot remercie la Municipalité, puis M. Decaulers, président de l'Orphelinat de la Police, fit un exposé de l'œuvre dont il est le président et en souligna les avantages.

Un vin d'honneur fut ensuite servi.

Les séances d'études se poursuivirent au cours de l'après-midi, jusque 18 heures.

Le soir, à 20 h. 30, au Café Belle-Vue, rue Neuve, eut lieu une réunion au cours de laquelle MM. Rigall, président du Syndicat national; Diot, président de la section régionale; Hovaere, de Dunkerque et Boudrez, de Reims, exposèrent tour à tour les grandes questions qui intéressent au plus haut point les policiers de France: Application des lois sociales, relèvement des salaires et étatisation de la police. Sur cette dernière question, en particulier, tous les orateurs se montrèrent d'accord pour réclamer une mesure qui rendrait la police des villes indépendante des municipalités et permettrait de mener plus efficacement la lutte contre les malfaiteurs.

On remarquait la présence au premier rang de cette assemblée de MM. Destailleurs, député-maire de Wasquehal et Edouard Roussel, conseiller général du Nord.

Le krach de la Banque des Flandres

Le Parquet de Valenciennes vient d'être saisi de plusieurs plaintes d'habitants d'Haspres et de Verchain-Maugré, contre les administrateurs de la société anonyme de la « Banque des Flandres » à Lille.

Les plaignants ont souscrit des obligations ou versé des fonds.

Les plaintes ont été transmises au Parquet de Lille.

Onze marins sont en péril sur un vapeur échoué

Luderitz (Sud-Ouest Africain), 8 janvier. — On apprend que le vapeur *Limpopo* se rendant de Londres à Algoa Bay, avec quatorze homme d'équipage, s'est échoué le 1er janvier, à 90 milles au nord de Luderitz. Trois des membres de l'équipage sont arrivés à Luderitz épuisés par leurs marches et un remorqueur est parti secourir les onze autres qui sont restés sur les lieux du naufrage.

Une collision d'auto et de moto

Deux tués

Paris, 8 janvier. — A 14 h., à l'angle de la rue de Bozenval et du quai du Quatre-Septembre, à Boulogne-sur-Seine, une collision s'est produite entre un camion et une motocyclette. Les deux occupants de la motocyclette, M. René Dejole, 26 ans, demeurant cité du Retiro, à Paris, et Mlle Gabrielle Gandy, domiciliée rue Georges-Sand, à Paris, ont été tués sur le coup.

UNE BOULANGÈRE SE SUICIDE EN MONTANT SUR LE PYLONE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE

Toulouse, 8 janvier. — A Lescure (Ariège), Mme Mitas, boulangère, âgée de cinquante ans, au cours d'une crise de neurasthénie aiguë, se rendit jusqu'à un pylône d'une ligne électrique à haute tension et réussit à grimper jusqu'au fil, auquel elle resta suspendue.

Elle fut grièvement brûlée et se débattit sous les yeux de son fils aîné, impuissant à la secourir. Ce n'est que deux heures après quon put couper le courant et donner les premiers soins à Mme Mittas, mais la désespérée succomba peu après.

— Un consortium germano-américain a acheté la collection de pierres précieuses et d'objets d'art appelée le « Trésor Guelfe » et appartenant au duc de Brunswick, gendre de l'ex-kaiser.

Dernière Heure

Le croiseur « Edgar-Quinet » est considéré comme perdu

Oran, 8 janvier. — L'amiral Bouis a reçu ce matin un radio-télégramme annonçant que l'« Edgar-Quinet » s'était encore enfoncé. L'eau atteignait le carré des officiers. Au reçu de cette dépêche, l'amiral a aussitôt appareillé sur l'« Enseigne-Roux ». A 10 h. on constatait que la plage arrière était recouverte par l'eau. A 19 h. on recevait un télégramme annonçant que la situation s'aggravait.

La mer houleuse empêche toute opération de sauvetage et tout débarquement de matériel. Le service météorologique d'Alger annonce une tempête pour la nuit.

On considère le croiseur comme perdu.

LA CAUSE DES «SAINTS EN REDINGOTE» PHILIBERT VRAU ET CAMILLE FÉRON-VRAU

Rome, 8 janvier. — La Congrégation ordinaire des rites sacrés a examiné hier l'introduction de la cause de la béatification et canonisation de Philibert Vrau et Camille Féron-Vrau, industriels du Nord, morts quelque temps avant la guerre, qui créèrent l'Université cathollique de Lille et le Congrès eucharistique de France, ainsi que de nombreuses œuvres de bienfaisance et que le Pape Benoit XV appelait les « saints en redingote ».

LES POURSUITES CONTRE M. BESSEDOWSKY

Moscou, 8 janvier. — Le Tribunal suprême a commencé l'examen du procès de M. Bessedowsky, accusé de détournement d'une somme de plus de 365.000 fr. appartenant à l'ambassade de l'U.R.S.S. en France.

Le président du Tribunal a déclaré que l'accusation de trahison était basée jusqu'à présent sur des preuves indirectes et que, pour cette raison, l'affaire de trahison serait examinée à part.

Le procureur a demandé pour M. Bessedowski une condamnation de dix ans de prison.

La crue de la Garonne cause d'importants dégâts

Bordeaux, 8 janvier. — La crue de la Garonne vient de causer de nouveaux dégâts. A la Réole le fleuve a envahi la plaine, détruisant sur son passage fourrages et récoltes et inondant de nombreuses maisons. Les communications sont complètement interrompues entre la Réole et les communes de la rive gauche de la Garonne qui l'avoisine. Les planteurs de tabacs sont particulièrement éprouvés par la crue qui semblait ce soir en décroissance.

Un chauffeur originaire de Louvain est tué par sa femme, à Paris

Paris, 8 janvier. — A la suite d'une querelle causée par la jalousie, Mme Berthe Verduyer a tué, ce matin, son mari, originaire de Louvain.

Au mois de juin 1909, M. Auguste Verduyer, exerçant la profession de chauffeur d'automobile, épousait une Parisienne, Mlle Georgette Le Pagnes, âgée aujourd'hui de quarante-huit ans. Ce n'est que dernièrement que le chauffeur, qui vivait avec sa femme et sa fille, dans deux appartements, sur le même palier, au sixième étage du n° 89 de la rue Ordener, fit une fugue de plusieurs semaines. Quand il revint au domicile conjugal, a femme lui pardonna; mais, depuis cette époque, de violentes querelles éclataient souvent entre les deux époux, si bien que le chauffeur manifesta plusieurs fois l'intention de rompre la vie commune.

Une nouvelle discussion éclate dans le ménage. Comme Auguste Verduyer faisait le geste de se diriger vers la porte de l'appartement, sa femme s'arma d'un revolver et tira par trois fois sur lui. Atteint dans le dos, le chauffeur eut encore la force d'ouvrir la porte de l'appartement et d'essayer de gagner le logement qu'habitait sa fille, mais il n'y put parvenir. Il tomba inanimé sur le palier. Un médecin fut appelé. Il ne put que constater le décès de M. Verduyer.

Le commissaire de police procéda à diverses constatations, après lesquelles il mit Mme Verduyer en état d'arrestation.

UN BORDELAIS A 108 ANS...

Bordeaux, 8 janvier. — M. Duberger, habitant le village de Rouritey par Préhacq, près de Villaudraut, vient d'entrer dans sa 108e année. M. Duberger se porte admirablement, malgré son grand âge. C'est vraisemblablement l'homme le plus âgé de France. Son fils Jean est âgé de 79 ans et est employé dans une banque de Bordeaux.

COURTES DÉPÊCHES

— Par arrêté du ministre du Travail, la médaille d'or des traumatismes est décernée à M. le docteur Bichat, maire de Lunéville, chirurgien-chef de l'hôpital, mort victime de son dévouement.

— M. Lafon, pensionnaire de la Comédie-Française depuis 1907, avait, à plusieurs reprises, reçu des propositions pour le sociétariat. Cette année, pour lui faire prendre patience, le Comité avait décidé de lui allouer une indemnité spéciale, mais il est revenu de cet engagement. M. Lafon n'accepte pas ce procédé et il demande qu'on lui rende sa liberté.

Le pilote anglais Atcherley, qui participe à Calshot à la Coupe Schneider et effectua la plus grande vitesse sur base au cours d'un de ses passages, réussissant à se classer second derrière Naghoru, a brisé son avion de tourisme en atterrissant au Bourget, à 11 heures, après un vol d'essai. L'appareil qui a failli capoter, est gravement endommagé. Le pilote est indemne.

— A Paris un juge de la première Chambre civile du tribunal est mort subitement au Palais de justice. C'est M. Henry Jobert, 52 ans.

Dernières Nouvelles Sportives

BOXE

KESSLER BAT GRIFFITHS

Paris, 8 janvier. — La rencontre entre le champion de France Kessler et l'Anglais Jack Griffiths s'est terminée par la victoire de Kessler, aux points.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 8 janvier 1930.

Ventes, 5.000; importations, 18.021; américain, baisse 1 à 6; brésilien, baisse 1; égyptien, inchangée.

NEW-YORK, 8 janvier 1930.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 17.15; à terme sur janvier, 16.95; février, 17.01; mars, 17.10-11; avril, 17.22; mai, 17.33; juin, 17.42; juillet, 17.51; août, 17.58; septembre, 17.54; octobre, 17.56; novembre, 17.62; décembre, 17.66.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 2.000; aux ports du Golfe, 17.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 23.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 13.000; France et Continent, 7.000; pour le Japon, 6.000.

Marché des changes à l'étranger

Londres. — Sur Paris, 126.89; Bruxelles, 349.25; Esc. hors banque, 4 ¾; prêt à court terme, 3 ½ à 3 ¾.

New-York. — Sur Paris, 393 ¼; Londres, 483.06; câbles transf., 487.00; sur Bruxelles, 13.94 ¼.

SUCRES. — Cuba, première livraison, 380; à terme sur janvier 1930, 197; janvier 1931, 200; mars, 199; mai, 203; juillet, 206; septembre, 214; octobre, 216; décembre, 220, cif Venise, 9.000 tonnes.